

La Paraphilatélie

2ème partie

par: André Dufresne

Timbres de Grève

Les collectionneurs canadiens connaissent bien les timbres émis par les postiers au cours de la grève des postes de 1975-1976. Peu d'entre eux savent que les timbres de grève sont une tradition remontant au début du 20^e siècle, et même avant. Dans la majorité des pays du monde, l'Etat a le monopole du transport du courrier de première classe: donc s'il y a grève, le pays entier est privé de livraison postale.



Aérogramme posté au Malawi, avec timbre de grève surchargé "30t" "Spécial United Kingdom Delivery Service", acheminé par l'intermédiaire de deux entreprises privées, Spécial Air Delivery Service et Randall Postal Service.

D'entrepreneurs hommes d'affaires, voyant un profit à réaliser ou tout simplement désireux d'offrir à leur communauté un mode de communication en l'absence du service postal d'Etat, ont mis sur pieds diverses entreprises de livraison de courrier, plus ou moins étendues dans l'espace et dans le temps. Dans certains cas

PAGE 12

même (Grande-Bretagne 1971) l'Etat a renoncé à son monopole pour la durée de la grève, en faveur de l'entreprise privée.

Là où cela devient intéressant pour les collectionneurs, c'est que plusieurs entreprises ont émis des vignettes ressemblant plus ou moins à des timbres-poste, destinées à être utilisées sur le courrier afin de dénoter le paiement des frais de port.

Evidemment des spéculateurs cherchant la fortune s'en sont mêlés, et on a vu, en Angleterre, une entreprise appelée "Public Mail Service" émettre



Timbre émis par le Malawi pour l'acheminement du courrier à destination du Royaume-Uni durant la grève des postes de 1971.



Timbre émis par l'île de Lihou pour l'acheminement du courrier des îles Anglo-Normandes à l'Angleterre, 1971.

plus d'une centaine de vignettes ressemblant à des timbres-poste, en l'espace de deux mois. Une collection complète coûtait en 1971 (et coûte toujours) \$70.00!

Un catalogue de 68 pages existe, qui est d'ailleurs fort incomplet pour couvrir seulement les vignettes émises en 1971 en Angleterre!

Le phénomène s'est reproduit à moins grande échelle, aux Etats-Unis et au Canada lors des dernières grèves postales.

La France, elle aussi, a connu les "timbres de grève": d'abord à Amiens, en 1909, quand la Chambre de Commerce émit une vignette de 10 centimes; celle-ci cote aujourd'hui de \$5 à \$10 selon son état. La Chambre de Commerce d'Orléans et du Loiret fit de même au cours de la grève des postes en 1953, avec une vignette de 10 francs existant en deux types; son prix varie aujourd'hui de \$50 à \$100. La même année, la Chambre de Commerce de la Ville de Saumur émit trois

timbres de 5, 12 et 15 francs, noir sur jaune: la série vaut aujourd'hui de \$30 à \$50.

En 1968, plusieurs villes eurent leurs timbres de grève: Epinal (20 centimes); Saint-Dié (10 centimes); Tarbes (50 centimes et 1 franc); Libourne (mêmes valeurs); et Saint-Dizier (10 centimes).

Enfin L'Ile Roy eut ses vignettes de grève en 1976.

Les timbres de grève ont acquis leurs lettres de noblesse en 1971, durant la grève des postes de Grande-Bretagne; deux pays, en effet, émirent officiellement à cette occasion leurs propres timbres de grève, par surcharge appropriée sur série d'usage courant; en effet, les îles Cook et



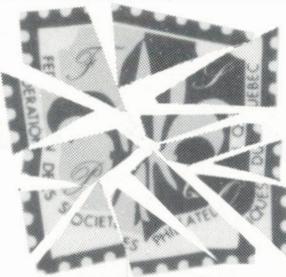
Enveloppe postée aux îles Cook, avec timbre de grève surchargé "50¢ plus 20¢" "United Kingdom Special Mail Service", à destination de l'Ecosse via la Hollande.

Le Malawi, de concert avec deux compagnies privées "Special Air Delivery Service" et "Randall Postal Service" ont mis sur pied un service privé de livraison internationale de courrier. Le courrier ainsi acheminé porte en sus du timbre de grève du pays d'origine, les timbres des deux compagnies privées.

Le Canada est lui-même un champ fertile en timbres de grève, et ceux émis lors de la grève de 1975-1976 peuvent former une étonnante collection.



Timbre émis en 1975 par le Syndicat des Postiers du Canada.
Nous y reviendrons dans une prochaine chronique.



Fédération des Sociétés Philatéliques du Québec CONCOURS SIGLE

Concours pour composition et création d'un "sigle" à être utilisé par la Fédération québécoise de philatélie.

REGLEMENTS

1. Ce concours s'adresse à tous les membres en règle de la Fédération québécoise de philatélie (tous les membres en règle d'un club, société, cercle philatélique membre en règle de la Fédération québécoise de philatélie).
2. Tous les projets devront être présentés sur un carton (artiste) "Arboard", compris dans un dessin n'excédant pas une surface de 7" x 7".
3. Tous les projets soumis devront être présentés par un dessin linéaire afin de les rendre adaptables aux divers procédés d'impression et utilisables sur lettres, enveloppes, programmes, etc...
4. Les projets soumis devront être bien enveloppés et expédiés par poste recommandée à l'adresse suivante:

Concours Sigle
Fédération québécoise de philatélie
1415, rue Jarry est
MONTREAL (Québec)
H2E 2Z7

au plus tard, à minuit le jeudi 15 décembre 1977.

5. Les participants devront s'abstenir d'identifier leur projet sauf de la méthode suivante: placer dans une enveloppe blanche leur nom, adresse postale et téléphone en lettres moulées et le tout signé à la main.
6. Aucun membre du conseil d'administration de la Fédération québécoise de philatélie ne sera admis à concourir.
7. Toutes les infractions encourues à ces règlements entraîneront une disqualification automatique.
8. Un jury sera composé de trois personnes soit: un graphiste, un philatéliste et une personne possédant des connaissances dans les arts ou le dessin.
La décision des juges sera finale et sans appel.
La Fédération québécoise de philatélie se réserve le droit de conserver en partie ou en totalité, les projets soumis au concours.
9. La Fédération québécoise de philatélie offre un prix de cinquante dollars en argent au gagnant, qui sera annoncé publiquement dans les jours suivants la fin du concours et ce au plus tard le 15 janvier 1978.

Pour informations supplémentaires s'adresser à:

FEDERATION QUEBECOISE DE PHILATELIE
1415, rue Jarry est
MONTREAL (Québec)
H2E 2Z7

Tél.: 514-374-4700 postes 404-406